



ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

*Commission des affaires politiques*

**AP101.753/AA1-109**

4.5.2015

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 109**

**Projet de rapport**

**Abdoulaye Touré (Côte d'Ivoire), Davor Ivo Stier (Parlement européen)**  
(AP101.753v01-00)

sur la diversité culturelle et les droits de l'homme dans les pays ACP et de  
l'Union européenne

AA\_Assemblies\_DR

**Amendement 1**

**Julie Ward**

**Proposition de résolution**

**Visa 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*– vu la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies, et ses protocoles facultatifs,*

Or. en

**Amendement 2**

**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**

**Visa 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*– vu la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de l'UNESCO, adoptée à La Haye en 1954, son protocole de 1954 et son deuxième protocole de 1999,*

Or. en

**Amendement 3**

**Julie Ward**

**Proposition de résolution**

**Visa 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*– vu la convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée le*

Or. en

**Amendement 4**  
**Petr Ježek**

**Proposition de résolution**  
**Visa 23**

*Proposition de résolution*

– vu la déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par la Conférence générale de l'Unesco le 2 décembre 2001,

*Amendement*

– vu la déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par la Conférence générale de l'Unesco le 2 décembre 2001 ***et la définition de la culture comme "l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social [et englobant,] outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances"***,

Or. en

**Amendement 5**  
**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que la quasi-totalité des 200 pays du monde ***accueillent quelque*** 5 000 groupes ethniques et que les deux tiers de ces pays comptent au moins une minorité ethnique ou religieuse substantielle;

*Amendement*

A. considérant que la quasi-totalité des 200 pays du monde ***comptent quelque*** 5 000 groupes ethniques et que les deux tiers de ces pays comptent au moins une minorité ethnique ou religieuse substantielle;

Or. fr

**Amendement 6**  
**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant, *par conséquent*, que toutes les démocraties doivent concevoir des politiques qui reconnaissent explicitement ces différences culturelles, tout en garantissant le développement du pays ainsi que la défense et la protection des droits de l'homme;

*Amendement*

B. considérant que toutes les démocraties doivent concevoir des politiques qui reconnaissent explicitement ces différences culturelles, tout en garantissant le développement du pays ainsi que la défense et la protection des droits de l'homme;

Or. fr

**Amendement 7**  
**Petr Ježek**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant, par conséquent, que *toutes les démocraties* doivent concevoir des politiques qui reconnaissent explicitement ces différences culturelles, tout en garantissant le développement du pays ainsi que la défense et la protection des droits de l'homme;

*Amendement*

B. considérant, par conséquent, que *tous les pays* doivent concevoir des politiques qui reconnaissent explicitement ces différences culturelles, tout en garantissant le développement du pays ainsi que la défense et la protection des droits de l'homme;

Or. en

**Amendement 8**  
**Fernando Ruas**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant, par conséquent, que toutes les démocraties doivent concevoir des

*Amendement*

B. considérant, par conséquent, que toutes les démocraties doivent concevoir des

politiques qui reconnaissent explicitement ces différences culturelles, tout en garantissant le développement du pays *ainsi que la défense et la protection des droits de l'homme*;

politiques qui reconnaissent explicitement *la défense et la protection des droits de l'homme* et ces différences culturelles, tout en garantissant le développement du pays;

Or. pt

**Amendement 9**  
**Carlos Zorrinho**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant, par conséquent, que toutes les démocraties doivent concevoir des politiques qui reconnaissent explicitement ces différences culturelles, tout en garantissant le développement du pays ainsi que la défense et la protection des droits de l'homme;

*Amendement*

B. considérant, par conséquent, que toutes les démocraties doivent *respecter et* concevoir des politiques qui reconnaissent explicitement ces différences culturelles, *ethniques, religieuses et linguistiques*, tout en garantissant le développement du pays ainsi que la défense et la protection des droits de l'homme;

Or. pt

**Amendement 10**  
**Davor Ivo Stier**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*B bis. considérant que la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) réaffirme l'importance de la dignité humaine dans son préambule: "la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde" et considérant que l'article 1<sup>er</sup> de la déclaration, en tant que disposition fondamentale relative à la dignité*

*humaine dans les documents  
internationaux, souligne que, "tous les  
êtres humains naissent libres et égaux en  
dignité et en droits";*

Or. en

**Amendement 11**  
**Davor Ivo Stier**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*B ter. considérant que l'article 3 de la  
DUDH et l'article 6 du pacte des Nations  
unies relatif aux droits civils et politiques  
consacrent le droit à la vie;*

Or. en

**Amendement 12**  
**Davor Ivo Stier**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*B quater. considérant que l'article 6 de la  
convention relative aux droits de l'enfant  
(CDE) complète le droit à la vie par une  
obligation explicite faite aux États parties  
d'assurer dans toute la mesure possible la  
survie et le développement de l'enfant;*

Or. en

**Amendement 13**  
**Sabine Lösing**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant qu'un cadre juridique reconnaissant les droits égaux **des groupes ethniques, religieux et linguistiques** est essentiel pour promouvoir la gouvernance démocratique, concevoir des politiques multiculturelles et favoriser le développement;

*Amendement*

C. considérant qu'un cadre juridique reconnaissant les droits égaux **de chaque personne, sans exception liée à son origine, sa couleur de peau, son sexe, sa langue, sa religion ou ses croyances, ses opinions politiques ou autres, ses origines nationales, sociales ou économiques**, est essentiel pour promouvoir la gouvernance démocratique, concevoir des politiques multiculturelles et favoriser le développement;

Or. en

**Amendement 14**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

**Amendement 15**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que la diversité culturelle est une composante bien établie de la plupart des pays ACP et de l'Union

*Amendement*

**C bis. considérant que les situations de guerre et les conflits armés, l'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources territoriales, le faible niveau de scolarisation, la pauvreté persistante et les inégalités sociales sont les principaux obstacles au respect absolu des droits de l'homme et de la diversité culturelle;**

Or. en

*Amendement*

D. considérant que la diversité culturelle est une composante bien établie de la plupart des pays ACP et de l'Union



européenne, *et qu'elle s'est développée* ces dernières décennies sous l'effet des forces de la mondialisation;

européenne, *et que la coexistence pacifique dans des contextes multiculturels a été gravement mise en péril* ces dernières décennies sous l'effet des forces de la mondialisation;

Or. en

**Amendement 16**  
**Sabine Lösing**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que l'accueil de diverses cultures, religions et langues représente **un nouveau défi** pour de nombreuses sociétés, notamment en Europe et dans les pays ACP;

*Amendement*

E. considérant que l'accueil de diverses cultures, religions et langues, **souvent à l'issue de luttes en faveur des droits des minorités**, représente **de nouveaux défis, mais aussi de nouvelles chances et opportunités** pour de nombreuses sociétés, notamment en Europe et dans les pays ACP;

Or. en

**Amendement 17**  
**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E**

*Proposition de résolution*

E. considérant que l'accueil de diverses cultures, religions et langues représente un nouveau défi pour de nombreuses sociétés, notamment en Europe et dans les pays ACP;

*Amendement*

E. considérant que l'accueil de diverses cultures, religions et langues représente un nouveau défi pour de nombreuses sociétés, notamment en Europe et dans les pays ACP; **considérant que les flux migratoires ont aussi une dimension culturelle et sociale que les pays d'accueil doivent prendre en compte;**

Or. fr

**Amendement 18**  
**György Hölvényi**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***E bis. considérant que l'Union européenne et ses États membres possèdent une longue tradition et de nombreuses bonnes pratiques dans la promotion du dialogue interculturel et interreligieux;***

Or. en

**Amendement 19**  
**Julie Ward, Seb Dance**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***E bis. considérant que les mécanismes utilisés pour garantir les droits de l'homme universels doivent tenir compte des pratiques culturelles des populations pour autant que celles-ci ne compromettent pas elles-mêmes les droits de l'homme;***

Or. en

**Amendement 20**  
**Julie Ward, Seb Dance, Arne Lietz**

**Proposition de résolution**  
**Considérant E ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***E ter. considérant que, dans une société multiculturelle ouverte et plurielle, les citoyens peuvent entretenir des identités interdépendantes basées, entre autres, sur***

*leur genre, leur origine régionale, leur appartenance ethnique, leurs convictions religieuses et leur nationalité; considérant que ces identités diverses, qui se chevauchent parfois, peuvent se compléter et enrichir le tissu social;*

Or. en

**Amendement 21**  
**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**  
**Considérant F**

*Proposition de résolution*

F. considérant qu'à l'heure de la mondialisation, le respect de la diversité devient encore plus essentiel, aussi bien pour les États que pour la communauté internationale, aussi afin d'éviter les conflits sociaux, ethniques et religieux;

*Amendement*

F. considérant qu'à l'heure de la mondialisation, le respect de la diversité devient encore plus essentiel, aussi bien pour les États que pour la communauté internationale, *afin d'éviter d'une part l'appauvrissement culturel et la disparition de certaines cultures et* aussi afin d'éviter les conflits sociaux, *inter-*ethniques et *inter-*religieux;

Or. fr

**Amendement 22**  
**Fernando Ruas**

**Proposition de résolution**  
**Considérant F**

*Proposition de résolution*

F. considérant *qu'à l'heure de la* mondialisation, le respect de la diversité *devient encore plus essentiel*, aussi bien pour *les* États que pour la communauté internationale, afin d'éviter *les* conflits sociaux, ethniques et religieux;

*Amendement*

F. considérant *que face à une* mondialisation *de plus en plus forte*, le respect *des droits de l'homme et* de la diversité *culturelle est absolument essentiel*, aussi bien pour *l'ensemble des différents* États que pour la communauté internationale, afin d'éviter *d'éventuels* conflits sociaux, ethniques et religieux;

Or. pt

**Amendement 23**  
**György Hölvényi**

**Proposition de résolution**  
**Considérant F bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*F bis. considérant que l'intolérance et l'extrémisme religieux, souvent sources de violences et d'activités terroristes, sont un phénomène croissant dans certains pays ACP, comme on l'a vu récemment sur le continent africain;*

Or. en

**Amendement 24**  
**Ignazio Corrao**

**Proposition de résolution**  
**Considérant F bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*F bis. considérant que les innombrables abus sont souvent présentés comme des tentatives de modernisation ou justifiés par des grands discours économique-politiques, comme le génocide explicite, les formes de violence symbolique ou structurelle, l'expropriation des terres, l'exploitation inconsidérée des ressources environnementales, les inégalités économiques et les formes de discrimination raciale, religieuse et de genre;*

Or. it

**Amendement 25**  
**Ignazio Corrao**

**Proposition de résolution**  
**Considérant F bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***F bis. considérant que les violations persistent, que les guerres actuelles et potentielles trouvent pour la plupart leur origine dans ces mêmes violations des droits culturels et que de nombreuses stratégies de développement se sont avérées inappropriées en raison du non-respect de ces mêmes droits;***

Or. it

**Amendement 26**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Considérant G bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***G bis. considérant que la législation internationale en matière de droits de l'homme impose aux États l'obligation de veiller à ce que les activités des entreprises ne violent pas les droits de l'homme et de faire en sorte que les victimes disposent de moyens de recours effectifs;***

Or. en

**Amendement 27**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Considérant H bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***H bis. considérant que, selon la Déclaration de l'UNESCO du 17 octobre 2003 concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel, "le patrimoine culturel est une composante importante de l'identité culturelle des communautés, groupes et individus, et de***

*la cohésion sociale, de sorte que sa destruction intentionnelle peut avoir des conséquences préjudiciables sur la dignité humaine et les droits de l'homme";*

Or. en

**Amendement 28**  
**Kembi Gitura (Kenya)**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. souligne l'importance du respect des instruments et structures juridiques internationaux, régionaux et interrégionaux et de l'adhésion à ceux-ci, ainsi que le rôle primordial joué par les cours des droits de l'homme et la Cour pénale internationale;

*Amendement*

1. souligne l'importance du respect des instruments et structures juridiques internationaux, régionaux et interrégionaux et de l'adhésion à ceux-ci, ***pour autant qu'ils soient compatibles avec les législations nationales***, ainsi que le rôle primordial joué par les cours des droits de l'homme et la Cour pénale internationale;

Or. en

**Amendement 29**  
**Ignazio Corrao**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

1 bis. souligne, dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris l'expression artistique, des libertés d'opinion et d'information et du respect de la diversité culturelle, que toute personne a le droit, individuellement ou en commun avec d'autres, à une information libre et plurielle, qui contribue au développement de son identité culturelle;

*Amendement*

***1 bis. souligne, dans le cadre général du droit à la liberté d'expression, y compris l'expression artistique, des libertés d'opinion et d'information et du respect de la diversité culturelle, que toute personne a le droit, individuellement ou en commun avec d'autres, à une information libre et plurielle, qui contribue au développement de son identité culturelle;***

Or. it

**Amendement 30**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 bis. souligne que le respect effectif des droits de l'homme, qui est lié au respect de la diversité culturelle, peut être considéré comme un facteur fondamental pour la crédibilité des actions des institutions; rappelle que la confiance des citoyens dans les institutions à tous les niveaux est directement liée aux objectifs concrets atteints dans ce domaine;*

Or. en

**Amendement 31**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 ter. rappelle que les États membres de l'Union et les pays ACP, dans le cadre de l'accord de Cotonou, sont tenus de renforcer leurs engagements en faveur d'une exécution équitable et commune des programmes et stratégies sur la base des principes de la démocratie, de l'état de droit, de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sur le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité, dans le respect absolu de la déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et du droit international;*

Or. en

**Amendement 32**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 quater. est fermement convaincue que des solutions politiques inclusives et axées sur les communautés visant à mettre un terme aux guerres et aux conflits armés jouent un rôle essentiel pour assurer le respect durable des droits de l'homme et de la diversité culturelle;*

Or. en

**Amendement 33**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 quinquies. est convaincue que tout programme ou stratégie mis en œuvre dans le cadre de la politique de coopération au développement entre l'Union et les pays ACP doit garantir l'éradication effective de toutes les formes d'exploitation humaine et de corruption, de la pauvreté et des inégalités sociales, assurer l'accès à l'éducation pour tous et faciliter la compréhension mutuelle, étant donné que la persistance de conditions inhumaines et dégradantes est la cause de violations des droits de l'homme et de grandes difficultés dans la préservation du caractère multiculturel, multiethnique et pluriconfessionnel des sociétés concernées;*

Or. en



**Amendement 34**  
**Kashetu Kyenge**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. 2. souligne que les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de leur nationalité, de leur religion, de leur croyance, de leur lieu de résidence, de leur sexe, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur langue, et que tous les êtres humains doivent pouvoir jouir des mêmes droits, sans discrimination;

*Amendement*

2. souligne que les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de leur nationalité, de leur religion, de leur croyance, de leur lieu de résidence, de leur sexe, **de leur genre, de leur orientation sexuelle**, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur langue, et que tous les êtres humains doivent pouvoir jouir des mêmes droits, sans discrimination;

Or. it

**Amendement 35**  
**Seb Dance**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. souligne que les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de leur nationalité, de leur religion, de leur croyance, de leur lieu de résidence, de leur **sexe**, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur langue ou de toute autre situation, et que tous les êtres humains doivent pouvoir jouir des mêmes droits, sans discrimination;

*Amendement*

2. souligne que les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de leur nationalité, de leur religion, de leur croyance, de leur lieu de résidence, de leur **genre, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre**, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur langue ou de toute autre situation, et que tous les êtres humains doivent pouvoir jouir des mêmes droits, sans discrimination;

Or. en

**Amendement 36**  
**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. souligne que les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de leur nationalité, de leur religion, de leur croyance, de leur lieu de résidence, de leur sexe, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur langue, et que **tous les êtres humains doivent** pouvoir jouir des mêmes droits, sans discrimination;

*Amendement*

2. souligne que les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de leur nationalité, de leur religion, de leur croyance, de leur lieu de résidence, de leur sexe, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur langue, et que **chaque individu doit** pouvoir jouir des mêmes droits, sans discrimination;

Or. fr

**Amendement 37**  
**Kembi Gitura (Kenya)**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. souligne que les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de leur nationalité, de leur religion, de leur croyance, de leur lieu de résidence, de leur sexe, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur langue **ou de toute autre situation**, et que tous les êtres humains doivent pouvoir jouir des mêmes droits, sans discrimination;

*Amendement*

2. souligne que les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, indépendamment de leur nationalité, de leur religion, de leur croyance, de leur lieu de résidence, de leur sexe, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur **et** de leur langue, et que tous les êtres humains doivent pouvoir jouir des mêmes droits, sans discrimination;

Or. en

**Amendement 38**  
**Sabine Lösing**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. insiste sur le fait que les droits de

*Amendement*

3. insiste sur le fait que les droits de

l'homme sont universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants et que la défense, la protection et l'application des droits de l'homme ne sauraient donc être interprétés différemment selon les diverses traditions culturelles, ethniques ou religieuses;

l'homme sont universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants et que la défense, la protection et l'application des droits de l'homme ne sauraient donc être interprétés différemment selon les diverses traditions culturelles, ethniques ou religieuses ***ou en raison d'intérêts économiques et/ou géostratégiques;***

Or. en

**Amendement 39**  
**Sabine Lösing**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. souligne par conséquent que la diversité culturelle ne peut être invoquée en cas de violation des droits de l'homme consacrés par le droit international et fondés sur le droit naturel;

*Amendement*

4. souligne par conséquent que la diversité ***ou l'unité*** culturelle ne peut être invoquée en cas de violation des droits de l'homme consacrés par le droit international et fondés sur le droit naturel;

Or. en

**Amendement 40**  
**Inese Vaidere**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. souligne par conséquent que la diversité culturelle ne ***peut*** être invoquée en cas de violation des droits de l'homme consacrés par le droit international ***et fondés sur le droit naturel;***

*Amendement*

4. souligne par conséquent que la diversité culturelle ne ***doit*** être invoquée en cas de violation des droits de l'homme consacrés par le droit international;

Or. en

**Amendement 41**  
**Seb Dance**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. souligne par conséquent que la diversité culturelle ne peut être invoquée en cas de violation des droits de l'homme consacrés par le droit international *et fondés sur le droit naturel*;

*Amendement*

4. souligne par conséquent que la diversité culturelle ne peut être invoquée en cas de violation des droits de l'homme consacrés par le droit international;

Or. en

**Amendement 42**

**Karol Karski, Jadwiga Wiśniewska, Ryszard Antoni Legutko**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*4 bis. souligne que le soutien et la promotion de la diversité culturelle, notamment de la diversité religieuse, peut aider à endiguer l'explosion récente, en particulier chez les jeunes, des attitudes radicales agressives, et ainsi contribuer à diminuer les possibilités de recrutement de futurs terroristes;*

Or. pl

**Amendement 43**  
**Davor Ivo Stier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*4 bis. souligne que les conventions internationales considèrent la reconnaissance et la protection de la dignité humaine comme une valeur fondamentale;*

Or. en

**Amendement 44**  
**Davor Ivo Stier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***4 ter reconnaît le droit à la vie comme le droit de l'homme le plus fondamental, puisque sans garantie efficace de ce droit, tous les autres droits de l'être humain seraient vides de sens;***

Or. en

**Amendement 45**  
**Davor Ivo Stier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***4 quater. invite les États à respecter, promouvoir et protéger le droit à la vie et à la dignité de tous les êtres humains, à toutes les étapes de la vie et dans toutes les situations;***

Or. en

**Amendement 46**  
**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

5. ***invite*** tous les pays ACP et les États membres de l'Union européenne à mettre en œuvre les conventions internationales et régionales des droits de l'homme qu'ils ont ratifiées, y compris les instruments juridiques spécifiques pour la protection des droits des minorités, et à élaborer une

5. ***exhorte*** tous les pays ACP et les États membres de l'Union européenne à mettre en œuvre les conventions internationales et régionales des droits de l'homme qu'ils ont ratifiées, y compris les instruments juridiques spécifiques pour la protection des droits des minorités, et à élaborer une

législation qui soit efficace et conforme à ces conventions internationales;

législation qui soit efficace et conforme à ces conventions internationales;

Or. fr

**Amendement 47**  
**Kembi Gitura (Kenya)**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. invite tous les pays ACP et les États membres de l'Union Européenne à mettre en œuvre les conventions internationales et régionales des droits de l'homme qu'ils ont ratifiées, y compris les instruments juridiques spécifiques pour la protection des droits des minorités, et à élaborer une législation qui soit efficace et conforme à ces conventions internationales;

*Amendement*

5. invite tous les pays ACP et les États membres de l'Union Européenne à mettre en œuvre les conventions internationales et régionales des droits de l'homme qu'ils ont ratifiées, y compris les instruments juridiques spécifiques pour la protection des droits des minorités, et à élaborer une législation qui soit efficace et conforme à ces conventions internationales, ***sous réserve de leur compatibilité avec les législations nationales spécifiques***;

Or. en

**Amendement 48**  
**Carlos Zorrinho**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

***5 bis. invite tous les États ACP et les États membres de l'Union à développer des politiques efficaces capables de s'attaquer au fléau des migrations illégales à la source et de garantir un accueil digne pour les réfugiés, et à infliger aux passeurs et aux trafiquants d'êtres humains des mesures punitives dissuasives;***

Or. pt

**Amendement 49**  
**Sabine Lösing**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. est convaincue **que, là où la diversité a engendré des conflits violents ou menace de le faire**, des mécanismes permanents de médiation devraient être mis en place pour désamorcer les conflits avant qu'ils ne dégénèrent;

*Amendement*

6. **observe avec inquiétude que les divisions ethniques (alléguées) sont de plus en plus fréquemment exploitées dans le but de protéger des intérêts économiques et géostratégiques**; est convaincue **qu'en matière de conflits violents de manière générale**, des mécanismes permanents de médiation devraient être mis en place pour désamorcer les conflits avant qu'ils ne dégénèrent;

Or. en

**Amendement 50**  
**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. est convaincue que là où **diversité a engendré** des conflits violents ou menace de le faire, des mécanismes permanents de médiation devraient être mis en place pour désamorcer les conflits avant qu'ils ne dégénèrent;

*Amendement*

6. est convaincue que là où **les différences culturelles et l'incompréhension mutuelle entre plusieurs communautés ont conduit à** des conflits violents ou menacent de le faire, des mécanismes permanents de médiation devraient être mis en place pour désamorcer les conflits avant qu'ils ne dégénèrent;

Or. fr

**Amendement 51**  
**György Hölvényi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**6 bis. rappelle que le dialogue interreligieux est un outil de réconciliation et de gestion des conflits qui devrait être intégré dans le programme des structures de coopération UE-ACP à long terme;**

Or. en

**Amendement 52**  
**Sabine Lösing**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

7. invite les gouvernements des pays ACP et de l'Union européenne à associer les organisations de la société civile au dialogue politique;

7. invite les gouvernements des pays ACP et de l'Union européenne à associer les organisations de la société civile **et les mouvements sociaux** au dialogue politique;

Or. en

**Amendement 53**  
**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

7. invite les gouvernements des pays ACP et de l'Union européenne à associer les organisations de la société civile au dialogue politique;

7. invite les gouvernements des pays ACP et de l'Union européenne à associer les organisations de la société civile au dialogue politique, **interculturel et inter-religieux**;

Or. fr

**Amendement 54**  
**Ignazio Corrao**



**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 bis. invite les acteurs culturels des secteurs public, privé et civil, dans le cadre d'une gestion démocratique, à interagir et, en l'occurrence, à prendre des mesures afin de veiller au respect des droits culturels, et à mettre au point des modes de consultation et de participation en vue d'en assurer la réalisation, en particulier pour les personnes défavorisées en raison de leur condition sociale ou de leur appartenance à une minorité; les invite en outre à assurer plus particulièrement l'exercice interactif du droit à une information suffisante, afin que les droits culturels puissent être pris en considération par l'ensemble des acteurs de la vie sociale, économique et politique; les invite également à former leur personnel et à sensibiliser leur public à la compréhension et au respect de l'ensemble des droits de l'homme et, plus particulièrement, des droits culturels, ainsi qu'à identifier et à tenir compte de la dimension culturelle des droits de l'homme, afin d'ajouter à l'universalité la diversité et de favoriser l'appropriation de ces droits par toute personne, de manière individuelle ou en commun avec d'autres;*

Or. it

**Amendement 55**  
**Julie Ward, Seb Dance, Arne Lietz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

8. souligne que la représentation démocratique des groupes minoritaires,

8. souligne que la représentation démocratique des groupes minoritaires *et*

ainsi que leur capacité à participer aux débats politiques, sociaux et culturels, sont indispensables pour assurer la mise en œuvre de principes démocratiques et de bonne gouvernance;

***l'émancipation des communautés et des personnes marginalisées***, ainsi que leur capacité à participer aux débats politiques, sociaux et culturels, sont indispensables pour assurer la mise en œuvre de principes démocratiques et de bonne gouvernance;

Or. en

#### **Amendement 56**

**Julie Ward, Seb Dance, Arne Lietz**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***8 bis. souligne qu'une sphère publique animée, dynamique et inclusive, avec une société civile active qui fait entendre sa voix et des débats publics sur les questions culturelles, sociales et politiques, est un élément important de la bonne gouvernance et de l'application des droits de l'homme;***

Or. en

#### **Amendement 57**

**Ignazio Corrao**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***8 bis. invite les organisations internationales à garantir, dans le cadre de leurs compétences et de leurs responsabilités spécifiques et dans l'ensemble de leurs activités, la prise en considération systématique des droits culturels et de la diversité culturelle des autres droits de l'homme et à contribuer à l'élaboration de mécanismes communs d'évaluation, ainsi que de contrôles transparents et efficaces;***

**Amendement 58**  
**Teresa Jiménez-Becerril Barrio**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***8 bis. invite la communauté internationale à faire de l'éducation un outil de lutte contre les coutumes culturelles et traditionnelles de certaines communautés dans lesquels la mutilation génitale féminine est pratiquée comme un rite de passage à l'âge adulte et où cette mutilation détermine si une jeune fille appartient ou non à la communauté;***

Or. en

**Amendement 59**  
**Julie Ward, Seb Dance, Arne Lietz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***8 ter. réaffirme que l'intégration et l'émancipation des groupes minoritaires et des populations sous-représentées telles que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les réfugiés et les LGBTI dans les sphères politique, sociale et culturelle sont essentielles pour garantir le respect des droits de l'homme pour tous;***

Or. en

**Amendement 60**  
**Teresa Jiménez-Becerril Barrio**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***8 ter. souligne que, selon le programme pour l'abolition du travail des enfants de l'Organisation mondiale du travail, dans de nombreux pays en développement, les enfants sont obligés de travailler dès leur plus jeune âge selon une tradition centenaire qui veut que les enfants travaillent par solidarité avec le groupe familial afin de compenser le plus possible le fardeau économique qu'ils représentent et de contribuer à la subsistance de la famille, généralement très nombreuse; condamne tout recours au travail des enfants ou toute approbation du travail des enfants et demande à la communauté internationale d'investir davantage dans la scolarité afin de mettre davantage l'accent sur les avantages de l'éducation et d'éliminer les racines traditionnelles du travail des enfants;***

Or. en

**Amendement 61**

**Teresa Jiménez-Becerril Barrio**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***8 quater. souligne la nécessité d'opérer une distinction entre les mariages forcés et les mariages arrangés, ces derniers étant contractés avec l'accord librement consenti des deux parties et constituant la pratique de choix de bon nombre de populations dans le monde entier, tandis que les mariages forcés sont le résultat de facteurs culturels et que les grandes religions rejettent le mariage forcé; demande à la communauté internationale***

*de sensibiliser aux effets dévastateurs du mariage forcé sur la vie des jeunes filles et de promouvoir davantage de programmes éducatifs mettant en exergue le caractère immoral du mariage forcé;*

Or. en

**Amendement 62**  
**Julie Ward, Seb Dance, Arne Lietz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*8 quater. reconnaît le rôle crucial joué par l'éducation pour émanciper les personnes marginalisées et sous-représentées dans la société, et en particulier les femmes et les jeunes filles; reconnaît non seulement que l'accès à l'éducation est un droit de l'homme en tant que tel, mais qu'il permet également l'exercice des autres droits politiques, économiques, sociaux et culturels;*

Or. en

**Amendement 63**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

9. reconnaît que les droits de l'homme et la diversité culturelle ont une relation interdépendante et *sont mutuellement bénéfiques pour* le développement des peuples;

9. reconnaît que les droits de l'homme et la diversité culturelle ont une relation interdépendante et *que leur respect absolu favorise la coexistence pacifique de différentes communautés et* le développement *humain et social* des peuples;

Or. en

**Amendement 64**  
**Fernando Ruas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. reconnaît que **les** droits de l'homme et la diversité culturelle ont une relation interdépendante et sont mutuellement bénéfiques pour le développement des peuples;

*Amendement*

9. reconnaît que **le respect des** droits de l'homme et la diversité culturelle ont une relation interdépendante et sont mutuellement bénéfiques pour le développement des peuples;

Or. pt

**Amendement 65**  
**Inese Vaidere**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. reconnaît que **les droits de l'homme et** la diversité culturelle **ont une relation interdépendante et sont mutuellement bénéfiques** pour le développement des peuples;

*Amendement*

9. reconnaît que la diversité culturelle **est inséparable du respect des droits de l'homme universels et bénéfique** pour le développement des peuples;

Or. en

**Amendement 66**  
**Ignazio Corrao**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**9 bis. invite les pays ACP et de l'Union européenne à intégrer dans leurs législations et dans leurs pratiques nationales, dans le cadre de leurs compétences et de leurs responsabilités spécifiques, les droits humains reconnus dans la déclaration universelle de 1948,**

*ainsi qu'à garantir à toute personne qui invoque la violation des droits culturels l'accès à des recours effectifs, notamment juridictionnels;*

Or. it

**Amendement 67**  
**Seb Dance**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. reconnaît, dans ce contexte, que *si* tout être humain dispose d'un droit à la culture, y compris du droit d'exercer et de développer ses pratiques et son identité culturelles, ***les droit culturels prennent fin dès lors qu'ils enfreignent d'autres droits de l'homme***; souligne qu'en vertu de la législation internationale, aucun droit ne peut être utilisé au détriment ou en violation d'un autre droit;

*Amendement*

10. reconnaît, dans ce contexte, que tout être humain dispose d'un droit à la culture, y compris du droit d'exercer et de développer ses pratiques et son identité culturelles; ***observe que ce droit à la culture ne peut porter atteinte à d'autres droits de l'homme; demande par conséquent l'abrogation des législations contraires aux conventions internationales en matière de droits de l'homme, comme celles qui criminalisent l'homosexualité, qui instaurent une discrimination à l'encontre de certains groupes ethniques, religieux ou raciaux ou qui limitent la liberté de choix des femmes***; souligne qu'en vertu de la législation internationale, aucun droit ne peut être utilisé au détriment ou en violation d'un autre droit;

Or. en

**Amendement 68**  
**Sabine Lösing**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. reconnaît, dans ce contexte, que si tout

*Amendement*

10. reconnaît, dans ce contexte, que si tout

être humain dispose d'un droit à la culture, y compris du droit d'exercer et de développer ses pratiques et son identité culturelles, les droit culturels ***prennent fin dès lors qu'ils enfreignent d'autres droits de l'homme***; souligne qu'en vertu de la législation internationale, aucun droit ne peut être utilisé au détriment ou en violation d'un autre droit;

être humain dispose d'un droit à la culture, y compris du droit d'exercer et de développer ses pratiques et son identité culturelles, les droits culturels ***doivent venir compléter les autres droits sociaux, politiques et économiques***; souligne qu'en vertu de la législation internationale, aucun droit ne peut être utilisé au détriment ou en violation d'un autre droit;

Or. en

### **Amendement 69**

**Inese Vaidere**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 10**

###### *Proposition de résolution*

10. reconnaît, dans ce contexte, que si tout être humain dispose d'un droit à ***la culture***, y compris du droit d'exercer et de développer ses pratiques et son identité culturelles, les droit culturels prennent fin dès lors qu'ils enfreignent d'autres droits de l'homme; souligne qu'en vertu de la législation internationale, aucun droit ne peut être utilisé au détriment ou en violation d'un autre droit;

###### *Amendement*

10. reconnaît, dans ce contexte, que si tout être humain dispose d'un droit à ***l'expression culturelle***, y compris du droit d'exercer et de développer ses pratiques et son identité culturelles, les droit culturels prennent fin dès lors qu'ils enfreignent d'autres droits de l'homme; souligne qu'en vertu de la législation internationale, aucun droit ne peut être utilisé au détriment ou en violation d'un autre droit;

Or. en

### **Amendement 70**

**Kembi Gitura (Kenya)**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 10**

###### *Proposition de résolution*

10. reconnaît, dans ce contexte, que si tout être humain dispose d'un droit à la culture, y compris du droit d'exercer et de développer ses pratiques et son identité culturelles, les droit culturels prennent fin dès lors qu'ils enfreignent d'autres droits de

###### *Amendement*

10. reconnaît, dans ce contexte, que si tout être humain dispose d'un droit à la culture, y compris du droit d'exercer et de développer ses pratiques et son identité culturelles, les droit culturels prennent fin dès lors qu'ils enfreignent d'autres droits de



l'homme; souligne qu'en vertu de la législation internationale, aucun droit ne peut être utilisé au détriment ou en violation d'un autre droit;

l'homme; souligne qu'en vertu de la législation internationale, aucun droit ne peut être utilisé au détriment ou en violation d'un autre droit ***ou des législations nationales spécifiques en vigueur;***

Or. en

**Amendement 71**  
**Inese Vaidere**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***10 bis. souligne qu'il convient de protéger et de promouvoir la diversité culturelle par le biais de la liberté d'expression, d'information et de communication et du droit à la non-discrimination;***

Or. en

**Amendement 72**  
**Karol Karski, Jadwiga Wiśniewska, Ryszard Antoni Legutko**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***10 bis. s'inquiète de l'augmentation systématique du nombre de conflits à caractère religieux et culturel qui se terminent fréquemment par des guerres sanglantes au cours desquelles les droits de l'homme sont violés et de nombreuses personnes perdent la vie;***

Or. pl

**Amendement 73**  
**Fernando Ruas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. reconnaît que les droits de l'homme tels que la liberté de religion, de pensée ou d'expression jouent un rôle direct dans la défense et la protection de la diversité culturelle et que l'exercice des droits de l'homme est encouragé par une société pluraliste;

*Amendement*

11. reconnaît que les droits de l'homme tels que la liberté **de croyance**, de religion, de pensée, **de conscience** ou d'expression, **et très concrètement la liberté de la presse, ainsi que les libertés de réunion et d'association**, jouent un rôle direct dans la défense et la protection de la diversité culturelle et que l'exercice des droits de l'homme est encouragé par une société pluraliste;

Or. pt

**Amendement 74**  
**Ignazio Corrao**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**11 bis. exhorte les pays ACP et de l'Union européenne à garantir la liberté de rechercher, recevoir et transmettre des informations, le droit de participer à une information plurielle, dans la ou les langues de son choix, et de contribuer à sa production ou à sa diffusion au moyen des différentes technologies de l'information et de la communication, ainsi que le droit de répondre aux informations erronées sur les cultures, dans le respect des droits culturels;**

Or. it

**Amendement 75**  
**Ignazio Corrao**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**11 ter. souligne que toute personne jouit de la liberté de choisir de s'identifier ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, indépendamment des frontières, et de modifier son choix; souligne en outre que personne ne peut être contraint d'être identifié ou assimilé malgré soi à une communauté culturelle;**

Or. it

**Amendement 76**

**Petr Ježek**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. invite instamment les pays ACP et de l'Union européenne à **la prudence dans l'universalisation**, de façon unilatérale, des pratiques admises par certains peuples, car aucun modèle de civilisation ne saurait être imposé à des peuples sous le prétexte de l'universalité des droits de l'homme;

*Amendement*

12. invite instamment les pays ACP et de l'Union européenne à **éviter toute universalisation**, de façon unilatérale, des pratiques admises par certains peuples, car aucun modèle de civilisation ne saurait être imposé à des peuples sous le prétexte de l'universalité des droits de l'homme;

Or. en

**Amendement 77**

**Kashetu Kyenge**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. invite instamment les pays ACP et de l'Union européenne à la prudence dans l'universalisation, de façon unilatérale, des pratiques admises par certains peuples, car aucun modèle de civilisation ne saurait être imposé à des peuples sous le prétexte de l'universalité des droits de l'homme;

*Amendement*

12. invite instamment les pays ACP et de l'Union européenne à la prudence dans l'universalisation, de façon unilatérale, des pratiques admises par certains peuples, car aucun modèle de civilisation ne saurait être imposé à des peuples sous le prétexte de l'universalité des droits de l'homme;

***souligne qu'aucune pratique contraire aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ne peut être tolérée;***

Or. it

**Amendement 78**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. invite instamment les pays ACP et de l'Union européenne à la prudence dans l'universalisation, de façon unilatérale, des pratiques admises par certains peuples, car aucun modèle de civilisation ne saurait être imposé à des peuples sous le prétexte de l'universalité des droits de l'homme;

*Amendement*

12. invite instamment les pays ACP et de l'Union européenne à la prudence dans l'universalisation, de façon unilatérale, des pratiques admises par certains peuples, car aucun modèle de civilisation ne saurait être imposé à des peuples sous le prétexte de l'universalité des droits de l'homme;  
***souligne que, dans tous les cas, il convient d'interdire strictement toute pratique néfaste et tout traitement inhumain ou dégradant;***

Or. en

**Amendement 79**  
**Joyce Laboso (Kenya)**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. invite instamment les pays ACP et de l'Union européenne à la prudence dans l'universalisation, de façon unilatérale, des pratiques admises par certains peuples, car aucun modèle de civilisation ne saurait être imposé à des peuples sous le prétexte de l'universalité des droits de l'homme;

*Amendement*

*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

**Amendement 80**  
**Ignazio Corrao**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. invite les acteurs publics, privés et civils à veiller, dans le cadre de leurs compétences et responsabilités spécifiques, à ce que les biens et services culturels, vecteurs de valeur, d'identité et de sens, soient conçus, produits et utilisés de manière à ne pas menacer les droits culturels, la compatibilité culturelle des biens et des services étant souvent déterminante pour les personnes en difficulté en raison de leur pauvreté, de leur isolement ou de leur appartenance à un groupe discriminé;*

Or. it

**Amendement 81**  
**Seb Dance**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12. invite instamment les pays ACP et de l'Union européenne à la prudence dans l'universalisation, de façon unilatérale, des pratiques admises par certains peuples, car aucun modèle de civilisation ne saurait être imposé à des peuples sous le prétexte de l'universalité des droits de l'homme;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 82**  
**Kashetu Kyenge, Seb Dance**

**Proposition de résolution**

## Paragraphe 13

### *Proposition de résolution*

13. constate qu'il existe différentes politiques et solutions constitutionnelles pour gérer la diversité culturelle;

### *Amendement*

13. constate qu'il existe différentes politiques et solutions constitutionnelles pour gérer la diversité culturelle; ***souligne qu'aucune politique ni solution constitutionnelle ne peut être tolérée si elle est contraire aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales;***

Or. it

## Amendement 83

Isabella Adinolfi

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 13

### *Proposition de résolution*

13. constate ***qu'il existe*** différentes politiques et solutions constitutionnelles pour gérer la diversité culturelle;

### *Amendement*

13. constate ***que, parmi les*** différentes politiques et solutions constitutionnelles pour gérer la diversité culturelle, ***il convient d'appliquer les normes les plus strictes en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, et en particulier de protéger les citoyens contre toute forme de discrimination, tout en promouvant et en protégeant de manière appropriée toutes les expressions culturelles;***

Or. en

## Amendement 84

Mariya Gabriel

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 13

### *Proposition de résolution*

13. constate qu'il existe différentes politiques et solutions constitutionnelles pour ***gérer*** la diversité culturelle;

### *Amendement*

13. constate qu'il existe différentes politiques et solutions constitutionnelles pour ***protéger et promouvoir*** la diversité culturelle;

**Amendement 85**

**Karol Karski, Jadwiga Wiśniewska, Ryszard Antoni Legutko**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***13 bis. condamne tout acte de violence et d'agression envers les minorités religieuses, et notamment la persécution systématique et implacable des chrétiens en augmentation dans certains pays ACP;***

Or. pl

**Amendement 86**

**Inese Vaidere**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***13 bis. souligne que la diversité culturelle ne doit pas être invoquée à l'appui de pratiques traditionnelles néfastes qui, au nom de la culture, pourraient porter atteinte au respect de la dignité humaine;***

Or. en

**Amendement 87**

**Carlos Zorrinho**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***13 bis. considère que les droits de l'homme, comme le droit à l'éducation et le droit à la santé, doivent constituer une***

*priorité pour les États ACP et les États membres de l'Union;*

Or. pt

**Amendement 88**

**Ignazio Corrao**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*13 bis. déplore l'existence d'une composante discriminatoire qui entrave le respect des diversités culturelles et qui, dès lors, intègre une violation des droits humains, comme le fait de ne pas autoriser un certain type d'habillement propre aux tribus indigènes ou la pratique des tatouages, ou le fait de ne pas protéger les minorités linguistiques ou de ne pas garantir le choix de son partenaire;*

Or. it

**Amendement 89**

**Karol Karski, Jadwiga Wiśniewska, Ryszard Antoni Legutko**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être strictement garantie et que les pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et foeticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être strictement garantie et que les pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et foeticides visant les filles, **les avortements forcés**, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de



punies;

ces interdictions sévèrement punies;

Or. pl

## Amendement 90

Sabine Lösing

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 14

##### *Proposition de résolution*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre **les femmes et les hommes** doit être strictement garantie et **que les pratiques préjudiciables**, comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et fœticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement punies;

##### *Amendement*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre **tous les genres** doit être strictement garantie et **encourage tous les pays ACP et les pays de l'Union à mener campagne contre les violences ciblant un genre particulier, les violences homophobes et les discriminations, ainsi que toutes les atteintes aux droits de l'homme**, comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et fœticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement punies; **demande de soutenir des concepts de prévention au niveau des auteurs de faits et de soutien psychologique aux victimes; demande l'organisation d'un éventail complet de services de santé sexuelle et génésique, y compris l'accès à l'avortement; rappelle que l'autodétermination sexuelle et les droits à la santé sexuelle et génésique sont des droits de l'homme;**

Or. en

## Amendement 91

Isabella Adinolfi

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 14

*Proposition de résolution*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être strictement garantie et que les pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et foeticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement punies;

*Amendement*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être strictement garantie et que les pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et foeticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, ***l'exploitation sexuelle des femmes à des fins commerciales et les violences domestiques ne devraient jamais être justifiées pour quelque motif politique, social, religieux ou culturel que ce soit et*** devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement punies;

Or. en

**Amendement 92**  
**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être strictement garantie et que les pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et foeticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement punies;

*Amendement*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être strictement garantie et que les pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et foeticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement punies; ***rappelle à ce propos les bénéfices incontestables, en termes de développement, de l'émancipation des***

**Amendement 93**  
**Fernando Ruas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être strictement garantie et que les pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et fœticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement punies;

*Amendement*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être strictement garantie et que les pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et fœticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement punies; ***souligne également l'importance et le caractère incontournable des droits de l'enfant et la nécessité pour tous les pays ACP et de l'Union de respecter rigoureusement la déclaration universelle des droits de l'enfant;***

**Amendement 94**  
**Kembi Gitura (Kenya)**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être strictement garantie et que les pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines, les

*Amendement*

14. souligne notamment que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes doit être strictement garantie et que les pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines, les

mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et fœticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement punies;

mariages précoces et forcés, les généricides, y compris les infanticides et fœticides visant les filles, les crimes d'honneur ou l'impossibilité pour les femmes de bénéficier d'une véritable éducation, devraient être interdites et les violations de ces interdictions sévèrement punies ***dans le respect de la loi et du droit à un procès équitable;***

Or. en

#### **Amendement 95**

**Julie Ward, Seb Dance, Arne Lietz**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. invite en particulier les pays ACP à défendre les droits des personnes handicapées conformément au programme international décrit dans la convention relative aux droits des personnes handicapées;***

Or. en

#### **Amendement 96**

**Ignazio Corrao**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. invite les pays de l'Union européenne et les gouvernements des pays ACP à promouvoir les rencontres bilatérales et multilatérales avec la société civile et les associations et représentants de tribus locales dans les pays ACP, afin de dresser une liste de coutumes et de traditions en décalage avec les principes des droits humains;***

**Amendement 97**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. invite l'Union et les pays ACP à adopter une approche mieux coordonnée dans la lutte contre la destruction délibérée du patrimoine culturel, le trafic illicite et la contrebande de biens culturels, en étroite collaboration avec l'Unesco et les autres organisations internationales concernées;***

Or. en

**Amendement 98**  
**Julie Ward, Seb Dance, Arne Lietz**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 ter. souligne en particulier qu'il convient de défendre et de respecter strictement les droits de l'enfant en général, et plus précisément les droits relatifs aux enfants dans les situations de conflit et au travail des enfants;***

Or. en

**Amendement 99**  
**Isabella Adinolfi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 ter. prie instamment les pays de l'Union européenne et ACP à prendre toutes les mesures nécessaire pour atteindre dans la pratique le niveau le plus élevé possible de respect des droits de l'homme sur tous les lieux de travail; invite les pays ACP et de l'Union à intensifier au maximum leurs efforts pour faire en sorte que toutes les entreprises appliquent les normes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) les plus strictes dans le cadre de leurs activités commerciales habituelles;***

Or. en

**Amendement 100**

**Karol Karski, Jadwiga Wiśniewska, Ryszard Antoni Legutko**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

15. prie les pays ACP et de l'Union européenne de développer des modèles d'État garantissant le respect de toutes les formes de diversité; invite ces pays à respecter et à promouvoir les droits de l'homme et la diversité culturelle;

15. prie les pays ACP et de l'Union européenne de développer des modèles d'État garantissant le respect de toutes les formes de diversité; invite ces pays à respecter et à promouvoir les droits de l'homme et la diversité culturelle ***et religieuse en mettant en œuvre un dialogue interculturel et interconfessionnel;***

Or. pl

**Amendement 101**

**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. prie les pays ACP et de l'Union européenne ***de développer des modèles d'État garantissant le respect de toutes les formes de diversité; invite ces pays*** à respecter et à promouvoir les droits de l'homme et la diversité culturelle;

*Amendement*

15. prie les pays ACP et de l'Union européenne à respecter et à promouvoir les droits de l'homme et la diversité culturelle; ***note que pour atteindre ces objectifs, l'éducation joue un rôle clé pour enraciner à la fois une culture des droits de l'homme et promouvoir la tolérance et le respect des autres cultures; remarque qu'il appartient aux États membres de l'UE et aux États ACP de proposer des programmes éducatifs dans cette optique ainsi que des programmes d'échanges;***

Or. fr

**Amendement 102**  
**Kembi Gitura (Kenya)**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. prie les pays ACP et de l'Union européenne de développer des modèles d'État garantissant le respect de toutes les formes de diversité; invite ces pays à respecter et à promouvoir les droits de l'homme et la diversité culturelle;

*Amendement*

15. prie les pays ACP et de l'Union européenne de développer des modèles d'État garantissant le respect de toutes les formes de diversité ***dans les limites fixées par la loi;*** invite ces pays à respecter et à promouvoir les droits de l'homme et la diversité culturelle;

Or. en

**Amendement 103**  
**Karol Karski, Jadwiga Wiśniewska, Ryszard Antoni Legutko**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***15 bis. invite la Commission européenne à prendre en compte la question des droits***

*de l'homme dans toutes les stratégies politiques et dans tous les programmes, et notamment dans le cadre des contrats commerciaux et de coopération avec les pays tiers, ainsi qu'à être vigilante en ce qui concerne la situation des minorités religieuses et ethniques, en particulier dans les pays du Proche Orient et ACP;*

Or. pl

**Amendement 104**  
**Mariya Gabriel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*15bis. insiste sur le rôle clé que jouent les parlementaires dans la promotion et la protection des droits de l'homme; ajoute que les rencontres interparlementaires, telles que celles de l'APP ACP-UE, sont aussi des vecteurs de tolérance et de promotion de la diversité culturelle;*

Or. fr

**Amendement 105**  
**Carlos Zorrinho**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*15 bis. exhorte les pays ACP qui disposent encore de la peine de mort dans leur arsenal juridique à prendre des mesures visant à abolir cette pratique;*

Or. pt

**Amendement 106**  
**György Hölvényi**



**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*15 bis. estime que la création de nouvelles structures de dialogue interreligieux entre l'Union et les pays ACP en vue de l'échange de points de vue et de bonnes pratiques constituerait un mécanisme efficace pour promouvoir le respect mutuel et contribuer à la gestion des conflits dans les régions touchées par l'intolérance religieuse et l'extrémisme;*

Or. en

**Amendement 107**  
**Ignazio Corrao**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*15 bis. invite les pays ACP et de l'Union européenne à renforcer les moyens consacrés à la coopération internationale nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, et plus particulièrement à renforcer leur interaction dans le cadre des organisations internationales compétentes;*

Or. it

**Amendement 108**  
**Sabine Lösing**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

16. réitère son attachement à des solutions multilatérales dans un contexte marqué par

16. réitère son attachement à des solutions multilatérales dans un contexte marqué par

l'incertitude au niveau international *et les diverses menaces (telles que l'homogénéité culturelle ou le choc des civilisations)* qui pèsent sur la coexistence pacifique et la compréhension mutuelle entre les peuples et les cultures;

l'incertitude au niveau international, *la pauvreté extrême, l'injustice sociale et économique dans les pays ACP et les pays de l'Union*, qui pèsent sur la coexistence pacifique et la compréhension mutuelle entre les peuples et les cultures;

Or. en

#### **Amendement 109**

**Julie Ward, Seb Dance, Arne Lietz**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***16 bis. reconnaît le rôle joué par le dialogue et les échanges interculturels, par exemple par les échanges dans les domaines du folklore, de l'art et du patrimoine, afin de favoriser la coexistence et le renforcement de la paix au sein des États et entre les États;***

Or. en